



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

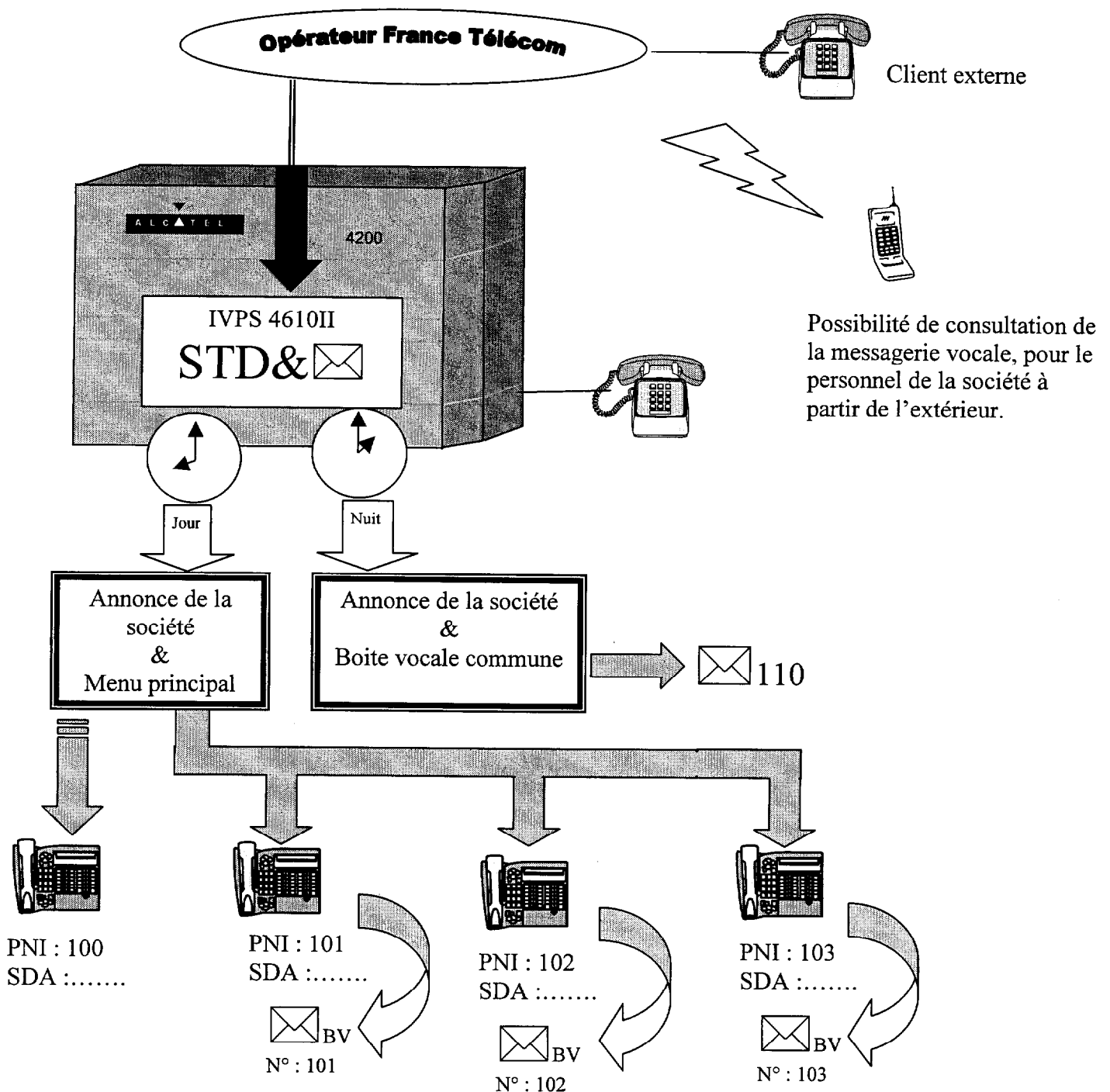
Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Standard Automatique et messagerie vocale

THEME N° 6



Contexte client :

Le client demande à son installateur, d'étudier la prise en charge de la distribution automatique des appels en arrivée, ainsi que la mise en service de boîtes vocales, associées à chaque poste de l'installation. Un équipement de standard automatique et boîtes vocales (4610II) est proposé au client par son installateur. Après accord du client, votre intervention sur le matériel, consiste à paramétrer le PABX ainsi que la carte optionnelle IVPS intégrée au système.

BREVET PROFESSIONNEL INSTALLATION EN TÉLÉCOMMUNICATIONS				
SESSION 2006	Epreuve pratique : E2.1. INSTALLATION MAINTENANCE ET SECURITE			
	THEME 6	EPREUVE DE MISE EN SERVICE	Durée : 2 h 50	Page 1/5

CAHIER DES CHARGE

L'autocommutateur est raccordé au réseau numérique par une liaison T0 dont le numéro d'appel attribué est le :

NDI

Qui sera orienté vers le standard automatique à tout moment, de jour comme de nuit.

Cet accès permet la distribution directe des appels vers cinq équipements de l'installation.

Service après vente : N° interne 101 SDA :

Patrick MILLET : N° interne 102 SDA :

Marc GERARD : N° interne 103 SDA :

Seuls ces équipements seront distribués en arrivée

Standard automatique:

Le standard automatique fonctionnera en mode d'ouverture de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi et de 09h00 à 12h00 le vendredi. Les heures de fermeture sont obtenues par complémentarité des heures d'ouverture.

Les messages vocaux d'annonces de l'entreprise doivent être personnalisés et différents selon les heures de fonctionnement du standard.

Les annonces vocales du menu principal et des sous-menus doivent être personnalisées. (Voir arborescence.)

En cas de mauvais aiguillage de la communication dans les menus et sous-menus, une possibilité de retour au poste opérateur sera donnée aux usagers extérieurs.

Avant la commutation aux fonctions du menu principal, la possibilité de composer la numérotation en mode multifréquences doit être vérifiée systématiquement. Si l'utilisateur extérieur est dans l'impossibilité de composer en mode MF il sera aiguillé vers le poste 100 de Françoise MARTIN responsable de l'accueil.

Messagerie vocale

La société désire 3 boîtes vocales personnalisées et une boîte commune.

Les boîtes vocales personnalisées sont affectées aux postes, 101, 102, 103. (Voir schéma)

Les caractéristiques de fonctionnement des boîtes vocales sont appropriées aux besoins de l'utilisateur. (Voir caractéristiques des boîtes vocales)

BREVET PROFESSIONNEL INSTALLATION EN TÉLÉCOMMUNICATIONS				
SESSION 2006	Epreuve pratique : E2.1.INSTALLATION MAINTENANCE ET SECURITE			
	THEME 6	EPREUVE DE MISE EN SERVICE	Durée : 2 h 50	Page 2/5

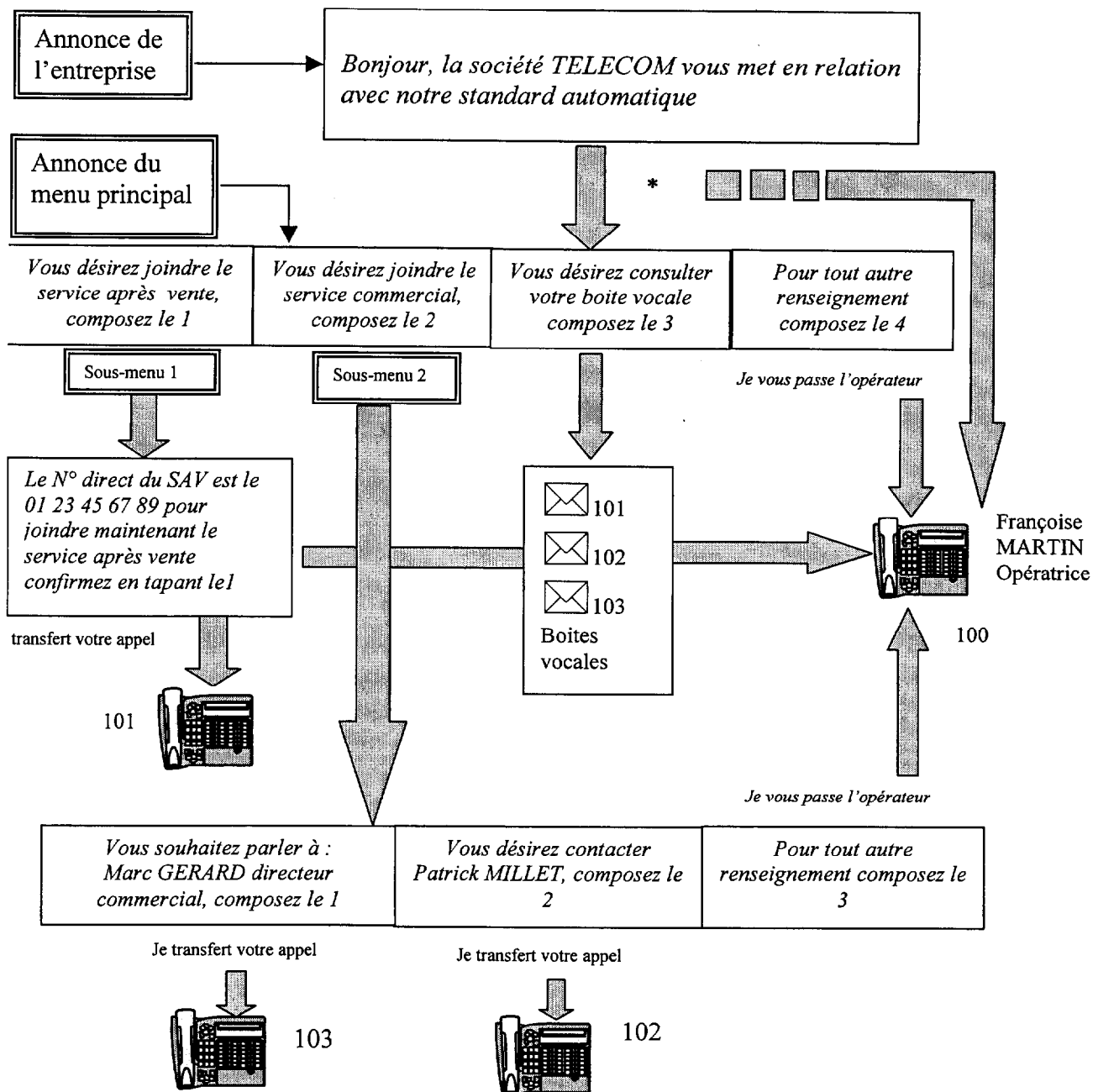
Formation du personnel de l'entreprise :

Les usagers doivent être formés à l'utilisation de leur messagerie.

Ils devront être capable :

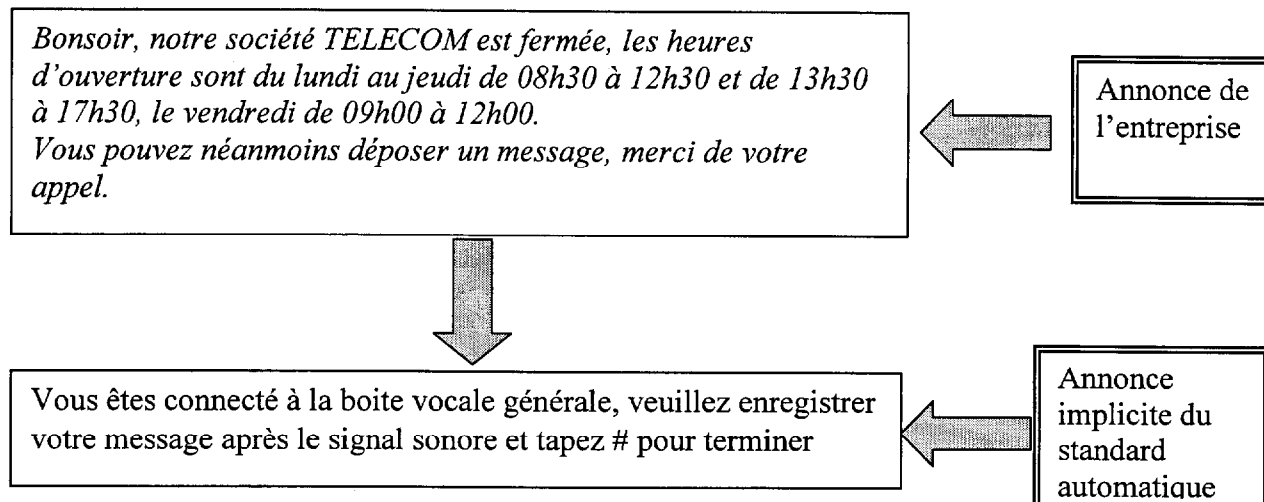
- D'enregistrer leur nom
- D'enregistrer l'annonce de la boîte vocale
- D'activer la signalisation
- D'enregistrer un code d'accès à la boîte vocale.

ARBORESCENCE du STANDARD AUTOMATIQUE Heures d'ouverture



BREVET PROFESSIONNEL INSTALLATION EN TÉLÉCOMMUNICATIONS				
SESSION 2006	Epreuve pratique : E2.1.INSTALLATION MAINTENANCE ET SECURITE			
	THEME 6	EPREUVE DE MISE EN SERVICE	Durée : 2 h 50	Page 3/5

**ARBORESCENCE du STANDARD AUTOMATIQUE
(Heures de fermeture)**



BREVET PROFESSIONNEL INSTALLATION EN TÉLÉCOMMUNICATIONS				
Epreuve pratique : E2.1.INSTALLATION MAINTENANCE ET SECURITE				
SESSION 2006	THEME 6	EPREUVE DE MISE EN SERVICE	Durée : 2 h 50	Page 4/5

CARACTERISTIQUES des BOITES VOCALES

BV 1 : Code 1111

N° 101	Nom : service après vente	Signalisation : sans	Mode : Répondeur simple
--------	---------------------------	----------------------	-------------------------

Messages oraux personnalisés

Nom : <i>Service après vente</i>

<i>Annonce : Le service après vente est fermé, veuillez rappeler pendant les heures ouvrables de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi et de 09h0 à 12h le vendredi, merci</i>
--

BV2 : code 2222 : signalisation active de 09h00 à 17h00

N° 102	Nom : Service commercial	Signalisation : avertissement uniquement au numéro	Mode : Répondeur enregistreur
--------	-----------------------------	--	----------------------------------

Messages oraux personnalisés

Nom : <i>Patrick MILLET</i>

<i>Annonce : Bonjour, vous êtes connecté à la messagerie de Patrick MILLET, je ne suis pas disponible pour l'instant, veuillez me déposer un message après le signal sonore, merci.</i>

BV 3 : code 3333 : signalisation active de 09h00 à 17h00

N° 103	Nom : Directeur commercial	Signalisation : Avertissement & consultation au numéro	Mode : Répondeur enregistreur
--------	-------------------------------	---	----------------------------------

Messages oraux personnalisés

Nom : <i>Marc GERARD</i>

<i>Annonce : Bonjour, vous êtes connecté à la messagerie de Marc GERARD, je ne suis pas disponible pour l'instant, veuillez me déposer un message après le signal sonore, merci.</i>
--

Boite vocale 10 : code 1234

N° 110	Nom : commune	Signalisation : sans	Mode : Répondeur enregistreur
--------	---------------	----------------------	-------------------------------

BREVET PROFESSIONNEL INSTALLATION EN TÉLÉCOMMUNICATIONS				
SESSION 2006	Epreuve pratique : E2.1.INSTALLATION MAINTENANCE ET SECURITE			
	THEME 6	EPREUVE DE MISE EN SERVICE	Durée : 2 h 50	Page 5/5

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.